



EDUCATION PRIORITAIRE : INDEMNITE REP/REP + ***UNE NOUVELLE MESURE INJUSTE ET INADAPTÉE !***

Un nouveau décret paru le 8 décembre 2022 prévoit l'attribution de l'indemnité REP et REP+ à tous les personnels.

Si on peut se réjouir de cette décision, on ne peut que dénoncer la proratisation de cette prime. En effet, elle ne sera plus versée aux personnels à taux plein (144,50 euros en REP et 426,17 euros en REP+) à partir de janvier 2023 mais calculée au prorata du temps de service effectif de l'agent dans l'établissement ! Dans les faits, le ministère mettra en place le prorata à partir de septembre 2023.



Cette décision interroge : le travail effectué auprès des élèves et des familles est-il limité aux heures de présence dans l'établissement telles qu'elles apparaissent sur l'emploi du temps ? Ce prorata n'est absolument pas adapté aux assistant·es de service social, infirmier·ères, médecins scolaires et psychologues de l'Éducation nationale qui exercent dans plusieurs établissements sur décision des directions académiques et qui remplissent leurs missions dans chaque établissement tout au long de la semaine. Les directions académiques ont été alertées de part et d'autre (par les chef·fes de services et par les organisations syndicales) à ce sujet. La CGT Éduc'action avait également alerté le ministère à ce sujet au Comité Social Administratif (CSA) du 20 mai dernier. Le travail effectué auprès des élèves de collège ne se limite pas aux heures de présence dans l'établissement (suivi des élèves, échanges avec les personnels de l'établissement et des partenaires extérieurs, échanges mails et téléphoniques, rédaction de rapports et d'informations préoccupantes, rendez-vous, réunions, actions collectives et interventions urgentes).

Par conséquent, la CGT Éduc'action revendique une indemnité à taux plein pour tous les personnels médicaux et sociaux et plus largement, pour tous les personnels de ces établissements en réseaux prioritaires.

APPLICATION LIEN

La CGT Éduc'action, avec les autres organisations syndicales, participe au groupe de travail sur l'application LIEN à la DGESCO. Lors de la dernière réunion du 4 juillet, de nombreux points restaient problématiques : RGPD, confidentialité, facilité d'utilisation, notes personnelles, transmission des données, statistiques, etc... Nous attendons donc des améliorations et des ajouts importants pour que cette application soit un réel outil qui facilite le travail au quotidien des infirmier·ères !

Malgré notre demande d'une année supplémentaire de transition, le logiciel LIEN sera généralisé à partir du mois d'octobre 2023 et l'application SAGESSE ne pourra plus être utilisée.

Pas de report malgré les demandes de la CGT au cours des groupes de travail



En effet, de nombreux infirmier·ères n'utilisaient pas encore LIEN pour des raisons diverses : difficultés pour maîtriser l'outil, temps d'utilisation plus long, formation non effectuée... Tous et toutes les infirmier·ères ne sont pas encore prêt·es à l'utiliser. Un grand nombre d'entre elles-eux, par exemple, ne sont pas formé·es à l'utilisation de l'application. Ainsi, des formations doivent rapidement être proposées aux personnels, quel que soit le nombre de participant·es.

Par ailleurs, on peut se demander dès à présent si les statistiques 2023-2024 refléteront la réalité du travail des collègues. De plus, les conditions du dépistage 6^{ème} seront plus difficiles pendant cette période transitoire.

La CGT Éduc'action continuera de porter ses revendications et de défendre les infirmières et les infirmiers auprès de la DGESCO.

avec la **CGT** UN AUTRE CHOIX de SOCIÉTÉ !